

JOURNÉE DE TRAVAIL DES RÉPUBLICAINS

# OUTRE-MER

MARDI 31 MAI 2016

DOCUMENT D'ORIENTATION

[republicains.fr](http://republicains.fr)

© Les éditions des Républicains

**L'**outre-mer français couvre près de 120 000 km<sup>2</sup> et compte plus de 2 600 000 habitants, répartis dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique. La France est ainsi le seul pays au monde à jouir d'une présence territoriale sur l'ensemble des océans. **La France sait donc ce qu'elle doit à ses Outre-mer** dont la diversité et la richesse sont constitutives de l'identité française.

**La France ne serait pas la France sans les Outre-mer.**

**Toutefois, alors que les possibilités de développement sont immenses**, les Outre-mer ont été durement éprouvés ces quatre dernières années et continuent de faire face à des défis de grande ampleur.

**Les collectivités n'ont bénéficié que d'une attention distante de la part du pouvoir actuel.** La Polynésie a été inscrite, dès 2013, sur la liste des pays à décoloniser des Nations Unies, alors même que les indépendantistes n'ont jamais été majoritaires en Polynésie. En Nouvelle-Calédonie, l'Accord de Nouméa est resté au point mort, alors que la consultation d'autodétermination est prévue au plus tard en 2018. À Saint-Pierre-et-Miquelon, le pouvoir en place essaie de faire adopter une réforme du statut local inopportune, sans même prendre la peine de consulter les habitants.

**De leur côté, les départements d'Outre-mer ont eu à faire face à des défis immenses, sans que les réponses apportées ne soient à la hauteur: une situation économique et sociale dégradée en raison d'un taux de chômage record, entre 2,5 et 3 fois plus élevé qu'en métropole**, et un chômage massif des jeunes actifs qui dépasse les 50 %. Dans le même temps, l'insécurité y est devenue galopante, en particulier en Guadeloupe ou sur des territoires soumis à une forte pression migratoire comme la Guyane et Mayotte. Dans ce contexte d'impuissance généralisée de l'État, la jeunesse des départements d'Outre-mer doute de son avenir et perd ses repères.

**Il est temps de sortir de cette paralysie de l'État dans les Outre-mer et d'apporter à nos compatriotes d'Outre-mer les réponses qu'ils sont en droit d'attendre. C'est tout l'objet de ce document d'orientation.**

**Les Républicains sont particulièrement à l'écoute des Outre-mer**, comme ils l'ont démontré avec la création d'un comité des Outre-mer, présidé par Nicolas Sarkozy et installé dès janvier 2015. Sa mission est d'élaborer le projet politique pour les Outre-mer de notre mouvement, en tenant compte de la diversité des territoires et des histoires de chacun d'entre eux.

**La lutte contre le chômage dans les Outre-mer et le retour à l'emploi doivent être une priorité nationale! Nous voulons mettre en place les outils nécessaires pour ramener en 5 ans le chômage à un niveau comparable à celui de la métropole.**

Pour ce faire, il faut donner aux entreprises des Outre-mer, confrontées à un environnement extrêmement concurrentiel, les moyens d'être compétitives par rapport à l'import, c'est-à-dire aux multinationales européennes, mais aussi par rapport à leurs voisins de la Caraïbe ou de l'Océan indien.

**Il faut également permettre à chacun des habitants d'Outre-mer de vivre en sécurité, en rétablissant partout l'autorité de l'État.**

**Il faut encore donner une perspective aux familles et à la jeunesse des Outre-mer** en investissant dans l'école, et notamment l'**école maternelle et élémentaire**, car c'est dès le plus jeune âge que se prépare l'avenir.

Enfin, l'État devra retrouver une ambition forte pour ses collectivités d'Outre-mer. **Il faudra, notamment, proposer à chaque collectivité un « pacte de développement »** qui engagera l'État sur plusieurs années et qui permettra, dans le dialogue avec les autorités élues localement, de partager des objectifs ambitieux et communs. En Nouvelle-Calédonie, il conviendra de mieux préparer les conditions de sortie de l'Accord de Nouméa, en gardant à l'esprit le souhait de la majorité des Calédoniens, c'est-à-dire le maintien dans la France.

1

## **FAIRE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS OUTRE-MER UNE PRIORITÉ NATIONALE POUR ALIGNER SUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES DOM SUR CELUI DE L'HEXAGONE**

**Il n'y a aucune fatalité à se résoudre à constater, année après année, des taux de chômage qui sont systématiquement 2,5 à 3 fois plus élevés qu'en métropole.** C'est la raison pour laquelle les Républicains souhaitent que la lutte contre le chômage dans les Outre-mer devienne une priorité nationale, avec un objectif clair : ramener le taux de chômage Outre-mer au niveau de la moyenne nationale sur le prochain quinquennat.

Pour cela, nous souhaitons orienter l'ensemble des soutiens publics Outre-mer vers un objectif : le maintien ou la création d'emplois.

Ce sont bien les entreprises qui créent des emplois durables. C'est pourquoi il faut leur permettre de se battre à armes égales avec leurs concurrents, afin de renforcer la production locale et de créer des emplois dans chacun des DOM.

Les atouts des DOM sont colossaux, mais il faut maintenant passer du discours sur les « potentialités » des Outre-mer, à la réalité concrète.

### **Créer les conditions économiques d'une création massive d'emplois dans les DOM**

**La lutte contre le chômage dans les DOM et le retour à l'emploi sont l'enjeu de l'égalité réelle. Ils sont un impératif et doivent être la grande priorité nationale du prochain gouvernement.** Pour ce faire, nous mettrons en place un programme pour l'Outre-mer autour de plusieurs axes forts.

#### ***Créer une zone franche globale***

**Il s'agit de permettre aux entreprises des Outre-mer de regagner en compétitivité par rapport à la métropole en exonérant totalement de charges sociales et fiscales toutes les entreprises qui créent ou qui maintiennent de l'emploi Outre-mer.**

Il existe aujourd'hui de nombreux zonages applicables Outre-mer. Certains sont spécifiques (zones franches d'activité), d'autres sont de droit commun (zones de revitalisation rurale, zones franches urbaines, etc.). Par ailleurs, certains dispositifs nationaux, majorés pour l'Outre-mer, pourraient être recentrés sur les secteurs les plus productifs en emploi : quelle est l'utilité, sur le plan de l'emploi, d'un CICE majoré dans la grande distribution par exemple ?

**Il faut donc donner de la lisibilité à ces empilements de dispositifs en leur substituant un dispositif unique Outre-mer : la zone franche globale.**

**Il vaut mieux financer les entreprises qui créeront de l'emploi marchand et pérenne plutôt que d'avoir à injecter des sommes plus importantes en allocations et autres revenus de redistribution, qui n'ont aucun effet à long terme pour le développement des Outre-mer.**

## ***Permettre au secteur du tourisme des DOM d'exprimer tout son potentiel en termes d'emplois par la création d'une zone franche douanière pour l'export***

**Le tourisme et les activités qui lui sont liées (hôtellerie, croisiéristes, location de plaisance, activités portuaires comme le carénage, etc.) sont l'un des principaux gisements de création d'emploi dans les DOM.** Il faut toutefois permettre à ce secteur de se battre à armes égales avec ses concurrents proches (Maurice pour La Réunion par exemple, ou l'ensemble des pays de la Caraïbe pour les Antilles).

Malgré de belles réussites, en particulier à La Réunion avec le concept des « îles vanille », le cadre réglementaire national n'est pas suffisamment adapté aux réalités que vivent les professionnels de ce secteur.

Ainsi par exemple, la plupart des pays de la Caraïbe sont des « ports francs », c'est-à-dire que ceux qui vivent de l'industrie touristique y bénéficient d'un système dérogatoire leur permettant d'être exonérés de droits de douane et de TVA.

**Nous proposerons donc de prendre en compte cette réalité concurrentielle en exonérant de droits de douane et de TVA les produits locaux achetés par les touristes, les approvisionnements réalisés par les entreprises de ce secteur et toutes les prestations de services destinées à l'export (hôtellerie, location/réparation de bateaux, etc.).**

Il s'agit donc de faire des DOM des « ports francs » pour ce qui concerne les activités « export » fortement créatrices d'emploi, et des « duty free » pour les achats destinés à être consommés en dehors des DOM, par les touristes ou les croisiéristes par exemple.

**Dans le cadre de cette politique touristique, nous améliorerons la desserte aérienne**, à l'instar du « hub » créé par Nicolas Sarkozy à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle à destination des Antilles, mais supprimé depuis par François Hollande.

**Nous réfléchissons également aux modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour** (au réel et pas au forfaitaire).

Enfin, nous mettrons en œuvre, en lien avec les collectivités locales, des actions destinées à **l'embellissement du patrimoine: fleurissements des villes, restauration du petit patrimoine, mise en place de signalétique adaptée, etc.**

## ***Prendre en compte les handicaps spécifiques des DOM à chaque fois qu'une mesure nationale sera créée***

Dans la très grande majorité des cas, les principaux concurrents des entreprises des DOM sont des entreprises hexagonales, en particulier celles qui sont les plus compétitives puisqu'elles ont la capacité à exporter dans les DOM.

Non seulement ces entreprises hexagonales ont la possibilité de réaliser des économies d'échelle beaucoup plus importantes que les entreprises des DOM, mais en plus elles bénéficient de la baisse continue du coût du fret.

**Les Républicains souhaitent donc, au premier chef, le maintien et la défense de l'octroi de mer, seul outil à même de protéger l'économie locale des DOM, et donc ses emplois.**

Nous souhaitons également que l'écart de compétitivité avec l'hexagone soit pris en compte dans la mise en place de politiques nationales de soutien à l'économie.

En effet, dans le contexte de zone franche globale décrit plus haut, c'est-à-dire avec zéro charges et zéro imposition sur les sociétés, toute mesure de compétitivité concédée à la France entière n'aurait pas d'effet dans les DOM: on ne peut pas baisser les charges en dessous de zéro pour l'Outre-mer.

Dans le contexte de reconfiguration du CICE lors du prochain quinquennat, il conviendra donc de **mettre en place un outil spécifique de soutien à la compétitivité des DOM, qui permettra de maintenir constant le différentiel avec les entreprises hexagonales.**

### ***Porter une attention soutenue aux délais de paiement de la commande publique***

Ceci constitue aujourd'hui une forte attente en outre-mer où les entreprises, déjà plus fragiles, ferment à cause des délais de paiement des institutions publiques (mise en œuvre des procédures prévues dans la loi, intérêts moratoires, etc.).

**En particulier, nous proposerons que les entreprises qui se trouveraient dans l'impossibilité de payer leurs charges sociales à cause de retards de paiement d'une commande publique, puissent faire valoir cette créance publique auprès des organismes sociaux en paiement de leurs obligations.**

### **Consolider les emplois existant en permettant un financement des entreprises plus fluide**

Le système bancaire en Outre-mer ne fonctionne pas de façon satisfaisante: non seulement les crédits sont plus rares, mais ils sont en plus systématiquement plus chers. Dans ces conditions, nombre d'entreprises doivent renoncer à des investissements qui sont, bien souvent, créateurs d'emplois, par manque d'accès aux financements.

### ***Fixer des règles claires en matière de défiscalisation pour que le rôle de Bercy se limite à une appréciation formelle***

Il faut sortir de la régulation budgétaire faite, sans le dire, par le bureau des agréments de Bercy. Pour cela, le gouvernement pourrait fixer, par circulaire et une bonne fois pour toutes, à la fois les investissements et les activités éligibles à la défiscalisation, et les pièces justificatives nécessaires pour déposer son dossier.

Si les entreprises remplissent bien les conditions fixées dans cette circulaire, alors Bercy ne pourrait pas refuser l'agrément.

**Le rôle de Bercy devrait donc se limiter à cette vérification formelle, ce qui lui permettrait d'aller beaucoup plus vite.** Nous pourrions ainsi ramener le délai durant lequel le bureau des agréments peut demander des compléments d'information aux opérateurs à deux ou trois semaines, au lieu des trois mois actuels.

Les entreprises des DOM auraient ainsi à la fois le « coup de tampon » de Bercy nécessaire vis-à-vis des banques, et une lisibilité plus grande pour continuer à investir.

En outre, face à la crise du BTP en Outre-mer et au manque de logements disponibles, nous proposerons de rendre à nouveau le logement intermédiaire éligible à la défiscalisation.

### **Ouvrir le « FIP-DOM » aux contribuables métropolitains**

Le FIP-DOM a été créé en 2011, mais l'épargne collectée par cet intermédiaire est quasiment nulle, et qui plus est en décroissance. La raison en est simple : seuls les résidents en Outre-mer peuvent percevoir l'avantage fiscal attaché au FIP-DOM.

**Il s'agit pourtant d'un outil particulièrement utile au financement du développement des entreprises, c'est-à-dire de l'emploi.**

Dans ces conditions, nous ouvrirons la possibilité de souscrire au FIP-DOM à l'ensemble des contribuables Français, ce qui aura pour effet d'augmenter considérablement la collecte et ainsi de permettre aux entreprises des DOM de trouver des relais de financement complémentaires à ceux des banques.

### **Promouvoir les filières d'avenir en consolidant les filières agricoles traditionnelles et en développant l'agriculture de diversification**

Avec 47640 emplois à temps plein sur 40500 exploitations, **les Outre-mer disposent d'une agriculture constituant un pilier essentiel de l'économie locale.**

S'agissant de la banane et de la canne, les Républicains souhaitent consolider ces filières qui sont les ambassadrices des DOM auprès des consommateurs Français, et dont le niveau d'excellence est un exemple en Europe. Il s'agit en outre de filières qui sont très fortement pourvoyeuses d'emplois, puisque près de 30000 emplois privés en dépendent Outre-mer.

Il faudra notamment s'assurer que les accords négociés par l'Union européenne avec des pays tiers ne se fassent pas au détriment de ces deux productions tropicales Françaises. À chaque fois que ces accords aggraveront les positions commerciales de ces deux productions, Bruxelles devra compenser à la hauteur du préjudice, de telle manière à ce que les salariés et les planteurs de ces deux filières n'en subissent pas les répercussions.

**La filière banane** a des projets de développement ambitieux qu'il conviendra de soutenir, notamment s'ils permettent de fortes créations d'emploi en Guadeloupe ou en Martinique. Il faudra aussi accompagner sa transition vers le « bio », qui permet de réduire encore plus l'impact sur l'environnement.

**La filière canne-sucre** est elle aussi confrontée à des défis majeurs, notamment en raison de la fin des quotas sucriers en Europe à l'automne 2017. Les Républicains soutiennent la demande de la filière d'obtenir une compensation de 38 millions d'euros, puisque les industriels s'engagent à continuer d'acheter toute la canne qui leur est présentée, à un prix négocié avec les planteurs dans les « conventions canne ».

**La filière canne-rhum, de son côté, bénéficie d'un marché du rhum particulièrement dynamique en Europe. Il conviendra d'accompagner les demandes d'augmentation du contingent faites à Bruxelles pour permettre aux producteurs des DOM ne pas perdre de parts de marché au bénéfice de rhums de pays tiers qui n'ont aucun impact en termes d'emploi sur nos territoires. Il faudra également accompagner la demande Antillo-Guyanaise de réévaluation de l'enveloppe POSEI consacrée à la transformation de la canne en rhum.**

Si la banane ou la canne sont les principaux postes d'exportation des DOM (à l'exception de la Guyane et de Mayotte) et permettent la création de dizaines de milliers d'emplois privés à temps plein, l'agriculture de diversification, essentiellement tournée vers la consommation locale, doit être elle aussi soutenue et accompagnée dans son développement.

**Enfin, l'agriculture dite de « diversification », davantage tournée vers la satisfaction des besoins locaux, doit aussi être soutenue et encouragée, notamment pour permettre la substitution d'une production locale de qualité aux importations actuelles. Il s'agit d'une agriculture vertueuse, car elle permet une création d'emplois par l'installation de jeunes agriculteurs, une baisse des prix des produits locaux grâce à l'organisation en filières, et une garantie de revenu donnée à l'agriculteur ou à l'éleveur.**

**L'État mettra les moyens budgétaires nécessaires au développement de l'agriculture de diversification dans les DOM, en doublant l'enveloppe actuellement consacrée à la diversification sur des crédits nationaux, pour la porter à 80 millions d'euros par an au fur et à mesure des besoins.**

Pour permettre de créer une dynamique positive de consommation locale de produits locaux, les Républicains souhaitent introduire dans le Code des marchés publics une clause « acteurs de proximité », qui permettrait de réserver une partie des achats réalisés par les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État à la production locale, à chaque fois que celle-ci existe sur le territoire considéré.

## **L'Union européenne doit tenir compte des spécificités des Outre-mer**

L'article 349 du Traité est actuellement insuffisamment utilisé par les autorités Françaises et communautaires. Il convient de lui donner une portée beaucoup plus ambitieuse, en particulier sur deux sujets: les accords commerciaux que l'Union européenne conclut avec des pays tiers, et le statut des aides d'État dans les DOM.

### **Sortir les productions locales des DOM du champ des futurs accords commerciaux conclus par l'Europe**

Les productions des DOM, notamment en matière agricole, sont particulièrement exposées lorsque l'Union européenne négocie des accords commerciaux avec des pays tiers.

En effet, il s'agit souvent d'obtenir de ces pays tiers l'ouverture de leur marché pour notre industrie, en échange d'une ouverture du marché européen pour leurs produits agricoles. Or, les seules productions tropicales communautaires sont réalisées dans les DOM.

Les concessions commerciales accordées par l'Union européenne aux pays tiers ne peuvent pas être envisagées sans une analyse du risque de déstabilisation des productions issues des RUP compte tenu des coûts de production dans les pays tiers (bien moins élevés que les coûts des producteurs

communautaires, qui doivent respecter en tout point la réglementation nationale et communautaire alors même qu'ils produisent en zone tropicale humide).

Ceci est d'autant plus vrai que les DOM produisent dans des conditions spécifiques liées à leur territoire (isolement, insularité, petite taille du territoire, relief volcanique, surcoût de transport, etc.) et ont de ce fait des coûts incompressibles éminemment plus élevés que les coûts de production dans ces pays.

Dans ces conditions, la France doit donc obtenir de l'Europe qu'elle défende l'exclusion totale des productions des DOM des futurs accords commerciaux, car un contingent même limité pourrait suffire à supprimer les débouchés de nos produits et à faire baisser les prix à un point tel que nos productions ne seraient plus viables sur ces marchés très concurrentiels.

Dans le cas contraire, il conviendra d'obtenir de Bruxelles une compensation, pour les filières de production des DOM, égale à l'avantage accordé par ailleurs au pays tiers.

### ***Obtenir une plus grande souplesse de la Commission s'agissant des aides dans les DOM, car celles-ci ne peuvent pas fausser la concurrence en Europe continentale***

Le nouveau « Règlement général d'exemption par catégories » impose des restrictions insupportables aux entreprises des DOM. Il faudra remettre ce règlement sur la table pour obtenir la prise en compte de l'ensemble des surcoûts subis par les entreprises des DOM.

Au-delà, il faut faire évoluer notre rapport avec les institutions de Bruxelles en définissant une ligne de partage claire : lorsque les aides servies Outre-mer n'induisent aucun risque de concurrence sur le marché continental, alors l'Europe doit laisser la France et les collectivités locales libres d'aider ses entreprises comme elles le souhaitent.

L'intervention de la Commission ne se comprend, éventuellement, que dans le cas des aides destinées à des productions « export », dont les consommateurs se trouvent en Europe continentale.

C'est vrai pour les aides au fonctionnement, mais aussi pour les aides à l'investissement, et notamment s'agissant de la défiscalisation pour les investissements de renouvellement : **la Commission doit exercer la plénitude de ses compétences, mais sans aller au-delà.**

Les Républicains souhaitent donc en revenir à une lecture stricte du Traité, et en particulier de son article 349 qui donne de très nombreuses possibilités d'adaptation et qu'il faut utiliser davantage.

## LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ET RESTAURER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT DANS NOS OUTRE-MER

### L'État doit garantir à nouveau la sécurité de nos compatriotes d'Outre-mer

**L'insécurité est devenue galopante dans les Outre-mer, en particulier sur des territoires soumis à une pression migratoire inimaginable** (la Guyane et Mayotte), mais pas seulement.

On dénombre 45 meurtres par an en Guadeloupe, soit 10 crimes pour 100 000 habitants, ce qui est 10 fois plus qu'en métropole.

La Guyane est également fortement touchée par des vols violents, qui sont quatre fois plus **élevés qu'en métropole** en 2015. L'affaiblissement du dispositif de lutte contre l'orpaillage clandestin Harpie, mis en place par Nicolas Sarkozy, a conduit à un doublement du nombre de chantiers clandestins en Guyane, alors que les forces armées n'ont plus de moyens suffisants pour faire face à cette menace sur la souveraineté territoriale de la France.

Dans l'océan Indien, Mayotte est confrontée à une pression migratoire inimaginable qui est génératrice d'une délinquance de plus en plus violente. En outre, le taux de cambriolages par logement y est considérablement supérieur à tous les autres territoires français. En 2015, il y a eu en moyenne 23 cambriolages pour 1000 logements sur ce territoire.

L'insécurité augmente très sensiblement en Nouvelle-Calédonie, tandis qu'elle s'envole à Saint-Martin.

### **Les Républicains souhaitent donc renforcer les moyens en personnels et en matériels alloués aux forces de l'ordre dans les Outre-mer**

En 2002, la situation de la délinquance Outre-mer était catastrophique : celle-ci avait littéralement explosé sur l'ensemble des Outre-mer, tandis que les moyens humains et matériels étaient notablement insuffisants.

En 10 ans, par une action volontariste et adaptée, nous avons progressivement fait baisser la délinquance, qui repart à la hausse depuis.

Il faut concentrer les moyens humains et matériels aux endroits où la délinquance est la plus forte : c'est le cas des Outre-mer, qu'il s'agisse des départements comme des collectivités.

Des moyens suffisants seront donnés aux forces de l'ordre Outre-mer pour faire refluer la délinquance Outre-mer.

### **Nous voulons rendre le SMA obligatoire pour les « décrocheurs » de 18 à 26 ans**

Dispositif créé en 1961 en Outre-mer, le service militaire adapté (SMA) accueillait en 2015 près de 5764 jeunes en Outre-Mer et le taux d'insertion des jeunes à l'issue du SMA était de 76,3 %.

**Pour lutter contre le décrochage scolaire, nous rendrons le SMA obligatoire pour les jeunes en rupture de scolarité.** Il s'agit d'une mesure nationale qui sera, bien évidemment, applicable aux Outre-mer et qui montera en puissance sur le quinquennat.

**Dans le dispositif que nous mettrons en place, le jeune décrocheur sera obligé d'intégrer ce SMA, sauf s'il a un emploi ou une formation qualifiante.** Nous estimons que les jeunes en décrochage qui refuseraient d'être incorporés au SMA perdraient le droit à l'allocation sociale unique (allocation familiale parentale, aide au logement).

### ***Nous souhaitons également donner les moyens à l'État de faire respecter la souveraineté nationale française en Guyane et à Mayotte***

Ces deux départements d'Outre-mer sont confrontés à une violence qui est largement le fait de pays limitrophes, qui profitent de la porosité de nos frontières et de l'irrésolution de l'État. Comme nous l'avons fait avant 2012 à Mayotte en équipant l'île de radars permettant de détecter les embarcations et en équipant convenablement en hommes et en matériel les forces de l'ordre sur place, ou encore en Guyane en mobilisant 1700 hommes sur le dispositif Harpie, le respect de nos frontières sera une priorité en matière de lutte contre l'insécurité.

Ce renforcement se fera concomitamment à une action en direction des États voisins concernés, pour leur proposer un partenariat renforcé : une politique de codéveloppement ambitieuse en échange d'une meilleure coopération avec les autorités françaises pour contrôler les départs depuis l'Amapa et le Suriname pour la Guyane, et depuis les Comores pour Mayotte.

**Enfin, Les Républicains souhaitent que le droit du sol en France et dans les Outre-mer soit une présomption et non un droit absolu comme nous l'avons rappelé dans notre journée de travail sur l'immigration.** Dans le cas de Mayotte, nous ne pouvons pas nous résoudre à cette situation tendue entre Mahorais et ressortissants comoriens en situation irrégulière. Rester passif, c'est laisser 250 000 habitants de Mayotte avec le sentiment d'être abandonnés. Aucun territoire ne peut résister à une telle pression migratoire, 50 % des étrangers sont en effet en situation illégale à Mayotte.

### ***Nous organiserons davantage le contrôle des frontières maritimes et ferons le choix d'augmenter la capacité des établissements pénitentiaires de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique***

***À Saint-Martin, nous renforcerons la réponse judiciaire grâce à une juridiction propre (tribunal ou a minima chambre détachée) et un établissement pénitentiaire, instances pourtant promises de longue date***

### ***Au plan national, nous veillerons à l'exécution des peines et proposons pour ce faire de supprimer toutes les réductions automatiques de peines en prison***

Nous réintroduirons notamment une distinction entre le primo-délinquant et le récidiviste (mesure abrogée par l'ancienne Ministre de la justice Christiane Taubira). Nous restaurerons le mécanisme de révocation automatique du sursis en cas d'infraction et interdirons la possible libération conditionnelle dès l'exécution de la moitié de la peine. Pas d'examen de libération conditionnelle avant l'exécution d'au moins les deux tiers de la peine.

**Nous ferons le choix d'augmenter la capacité des établissements pénitentiaires de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique, dans le cadre d'un plan national de construction de prisons pour répondre aux réalités de l'insécurité.**

## **Offrir des perspectives claires aux Collectivités d’Outre-mer, en partenariat avec les autorités élues de ces territoires**

L’État doit exercer la plénitude de ses compétences régaliennes dans les collectivités d’Outre-mer, notamment s’agissant de la sécurité de nos compatriotes. Il faut également que chacun de ces territoires, à l’autonomie poussée au sein de la République, trouve un cadre adapté à sa situation à l’intérieur de la France.

### ***Les Républicains souhaitent que, dès la première année du quinquennat, un contrat de développement sur 10 ans soit négocié puis signé avec les autorités élues des collectivités d’Outre-mer***

Il s’agira de définir ensemble les priorités de l’action publique, de clarifier les financements respectifs des mesures qui y sont associées, et d’évaluer ensemble les résultats de cette action conjointe.

Il faut apporter aux Français des collectivités d’Outre-mer davantage de stabilité et de cohérence de l’action publique entre la vision de l’État et celle de leurs autorités élues. Il n’y a aucune raison que nous n’arrivions pas à nous mettre d’accord sur quelques grandes priorités sur les dix prochaines années.

Chaque territoire pourra négocier un contrat de développement adapté à sa situation, car il faut sortir de la vision trop uniforme qu’on a parfois des Outre-mer à Paris: s’il y a un certain nombre de points communs, il faut aussi accepter que la réalité de la Polynésie n’est pas celle de la Calédonie, qui n’est pas celle de Wallis-et-Futuna, de Saint-Pierre et Miquelon ou de Saint-Barth et Saint-Martin.

### ***S’agissant de la Nouvelle-Calédonie, les Républicains réitèrent leur attachement à ce que ce territoire demeure dans la France***

Il conviendra toutefois de mieux préparer la fin de l’Accord de Nouméa, et la consultation des Calédoniens qui est prévue au plus tard à la fin de l’année 2018. Celle-ci n’est actuellement pas préparée, et les Calédoniens s’interrogent sur l’attitude de l’État en la matière.

Pour ce qui concerne les Républicains, les choses sont claires et ont été rappelées dans le « discours de Païta » du Président Nicolas Sarkozy en 2011: la recherche du plus grand consensus pour arriver à une solution partagée, sans céder sur l’essentiel qui est le maintien dans la France.

### ***Statut de Pierre et Miquelon: conserver le statut actuel face aux manœuvres du pouvoir actuel***

L’archipel subit depuis plus d’un an les assauts gouvernementaux qui visent à imposer, sans le dire, les modifications du statut de l’archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

**Nous souhaitons qu’aucune réforme institutionnelle ne se fasse sans que les habitants des Saint-Pierre-et-Miquelon n’aient été préalablement consultés.**

**Que cette consultation préalable soit obligatoire ou non n’a pas d’importance: c’est une question de respect des citoyens, qui ont le droit de se prononcer sur leur avenir.** Nicolas Sarkozy en a toujours fait une règle avant toute évolution, en particulier en Guyane ou en Martinique.

## PRÉPARER LES OUTRE-MER AU MONDE DE DEMAIN

Au-delà des mesures immédiates en faveur de la création d'emplois et pour restaurer l'autorité de l'État outre-mer, il faut aussi préparer les départements et collectivités d'Outre-mer, dans le dialogue avec les autorités locales, au monde qui vient, en particulier dans deux domaines: la jeunesse d'une part, et le changement climatique d'autre part.

### **Donner toutes ses chances à la jeunesse en renforçant considérablement l'action éducative de l'école Outre-mer**

Notre Constitution donne aux Outre-mer des possibilités d'adaptation fortes des politiques nationales. Face aux défis qui attendent la jeunesse d'Outre-mer, il est proposé de mettre en place, à titre expérimental dans les cinq DOM, **une politique volontariste d'accompagnement scolaire** pour éviter le décrochage et favoriser la réussite.

Cette politique innovante se concrétiserait de deux manières:

#### ***Prendre en charge individuellement chaque enfant en difficulté Outre-mer***

En partenariat avec les collectivités locales, les Républicains proposent que la détection des problèmes de l'enfant se fasse très tôt par la communauté éducative, et qu'une réponse adaptée soit ensuite apportée rapidement une fois le diagnostic posé.

Concrètement, le professeur pourrait signaler un problème avec un enfant. Celui-ci pourrait, avec l'accord de ses parents, être ensuite vu par une équipe de spécialistes (orthophoniste, kiné, nutritionniste, pédopsychologue, assistante sociale, etc.). À l'issue de ces consultations, un programme serait proposé à l'enfant, toujours avec l'accord de ses parents, afin d'intervenir très tôt sur un problème ponctuel qui, s'il n'est pas réglé en amont, ne va faire que croître et empêcher l'enfant de réussir.

Ce dispositif pourrait être mené à partir de la maternelle et jusqu'à l'entrée en 6<sup>e</sup>. Il s'agit de **renforcer les « dispositifs de réussite éducative »** lancés en 2005.

En complément au dispositif décrit ci-dessus, nous créerons dans les DOM **des classes de « CP + » pour les élèves les plus en difficulté**. Chaque enfant doit impérativement savoir lire et écrire avant d'entrer en sixième. Les enseignants repéreront dès les premiers mois de CP les élèves éprouvant des difficultés. Ces derniers feront l'objet d'un suivi renforcé résolument orienté vers l'acquisition des fondamentaux de la lecture et dispensé par leurs professeurs dans le cadre de l'école.

#### ***Mettre en place, à titre expérimental, l'apprentissage des langues étrangères dès les premières années de l'école***

En partenariat avec les collectivités locales, il pourrait être proposé de lancer dans les DOM une expérimentation visant à proposer quelques heures de langue étrangère (anglais par exemple), dès l'école maternelle ou élémentaire.

Les Outre-mer, où le bilinguisme est déjà une réalité grâce au créole, apparaissent comme des **territoires privilégiés pour mener une telle expérimentation**. Si celle-ci s'avérait concluante, la généralisation de l'étude des langues dès les premières années de l'école pourrait être lancée en France hexagonale.

### ***Nous demandons un renforcement et une revalorisation des filières techniques/ professionnelles en lien avec le tissu économique local***

Nous professionnalisons davantage l'enseignement supérieur en le pensant en partenariat étroit avec les entreprises des territoires. **Nous élargirons les formations proposées aux étudiants.**

## **Renforcer et consolider les dispositifs envers les Ultramarins de l'Hexagone**

**On estime le nombre d'Ultramarins résidant dans l'hexagone entre 900 000 et 1 100 000, dont 60 % installés en région parisienne**, avec des communautés également importantes à Bordeaux, Montpellier ou Marseille et plus généralement dans les villes universitaires. 25 000 étudiants originaires d'Outre-mer viennent chaque année se former dans l'hexagone.

Devant l'ampleur de l'enjeu, Nicolas Sarkozy a été le premier Président de la République à créer une **délégation interministérielle pour l'Égalité des chances des Français d'Outre-mer, qui a perduré depuis**. Celle-ci a mis en place de nombreux dispositifs permettant une meilleure intégration des Ultramarins en métropole: **lutte contre les discriminations au logement, à l'emploi, bancaires, sécurisation et harmonisation des congés bonifiés ou encore mise en place d'une priorité au logement pour les boursiers ultramarins**.

Or, depuis 2012, cet effort en faveur des Ultramarins de l'Hexagone n'a pas été poursuivi.

### ***Pour reprendre l'effort réalisé envers les Ultramarins, Les Républicains souhaitent accompagner le retour des fonctionnaires qui le souhaitent dans leur département d'origine***

À ce titre, la moitié des postes qui seront ouverts pour mutation dans les Outre-mer, seront désormais pourvus par la Commission administrative paritaire locale (CAP). La CAP nationale ne sera compétente que pour la moitié restante. Cette réforme vaudra pour tous les grades, y compris les fonctionnaires de catégorie A et pour tous les postes (hôpitaux, police, éducation nationale).

**Enfin, Les Républicains continueront à apporter une attention soutenue aux problèmes spécifiques rencontrés par les Ultramarins de l'Hexagone**, en particulier la lutte contre les discriminations (bancaires, logement) la lutte contre la drépanocytose, maladie génétique la plus répandue en France, qui touche principalement les originaires d'Outre-mer, et enfin la sécurisation et l'harmonisation des congés bonifiés.

## **Répondre aux défis environnementaux majeurs pour le devenir de nos Outre-mer**

Les Outre-mer sont particulièrement vulnérables au changement climatique (insularité, présence majeure dans la ceinture intertropicale, écosystème très sensible au changement climatique). **Les effets du règlement de notre environnement y sont par conséquent perçus plus rapidement et fortement qu'ailleurs.**

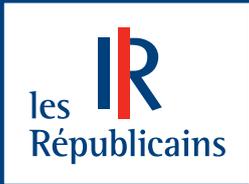
Nous **soutiendrons les initiatives locales en créant un fonds spécifique destiné aux Outre-mer non seulement pour réduire leurs émissions de gaz mais également pour adapter leur développement aux conséquences inéluctables du changement climatique.**

Les Républicains sont convaincus que nous devons mieux exploiter notre biodiversité marine et développer les projets ayant recours à l'énergie thermique des mers en créant un pôle d'excellence dans un DOM sur la valorisation des ressources maritimes. Il est en outre indispensable d'apporter tout notre soutien aux projets innovants comme celui du réseau urbain de climatisation à l'eau de mer lancé à la Réunion.

Enfin, nous devons intensifier le recours aux énergies marines, notamment via le développement des turbines hydroliennes.

Nous devons également **accompagner les régions et collectivités ultramarines dans le développement d'une coopération régionale contre le réchauffement climatique.** Nous pensons en effet qu'il est important de faire des Outre-mer des territoires de pointe en matière de transition énergétique.

**À ce titre, les collectivités d'Outre-mer du Pacifique ont un rôle moteur à jouer en la matière, car elles font partie des plus exposées aux conséquences du changement climatique, pour elles-mêmes ou pour leurs voisins dont certains sont même menacés de disparition pure et simple du fait de la montée des océans.**



**republicains.fr**

© Les éditions des Républicains